



# TUTORIEL ETAPE 1 VOEUX PROVISOIRES

## 1. Accéder au site internet :

<https://maryseconde.clg.ac-guadeloupe.fr/>

Puis à Educonnect



## 2. Choisir le profil "Représentant légal"



## 3. Saisir votre identifiant et votre mot de passe

Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant Identifiant oublié? →

p.dupont23

Mot de passe Mot de passe oublié? →

.....

**Se connecter**

[Je n'ai pas de compte →](#)



Ils vous ont été remis par l'établissement en début d'année (en cas de difficultés contacter l'établissement)

## 4. Accéder à "Mes services"

Accédez en haut à "Mes services".

Scolarité Services

Accueil Mes services Contact Espace famille

Pierre DUPONT

Mes services Léo D.

Actualités

Bourse de collège

Orientation

**Message de l'établissement**

Madame, Monsieur,

Vous venez de vous connecter à votre espace personnel des téléservices. Désormais vous pouvez modifier la fiche de renseignements (mise à jour de vos coordonnées), saisir vos intentions en matière d'orientation (2nde générale et technologique, 2nde professionnelle ou 1ere année de CAP) puis procéder à l'inscription en lycée de votre enfant grâce à la téléinscription. Les résultats de l'affectation seront disponibles à l'adresse suivante ou communiqués exclusivement

## 5. Accéder au service "Orientation"

Cliquez à gauche sur "Orientation" puis sur le bouton "Je saisis les intentions d'orientation".

Mes services Léo D.

Actualités

Bourse de collège

**Orientation**

Fiche de renseignements

Livret scolaire du CP à la 3e

Phase provisoire Intentions Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre
--	---	--	---

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée ».

**Je saisis les intentions d'orientation**

## 6. Saisir les intentions

Cliquez sur le bouton "Ajouter une intention".

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**+ Ajouter une intention**

Annuler

Valider les intentions

## 7.1. Intention de rang 1

Choisissez parmi les trois orientations proposées pour le l'intention de rang 1 et validez.

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2de générale et technologique ou 2de STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

## 7.2. Intention de rang 2

Saisissez éventuellement une intention de rang 2 . S'il s'agit de la 2nde professionnelle, vous pouvez préciser la spécialité et le statut scolaire, puis validez.

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2de générale et technologique ou 2de STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

---

2<sup>de</sup> professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

cuisine

**Sous statut scolaire**  
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

**Sous statut d'apprenti**  
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

## 8.1. Récapitulatif des intentions

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR →

**Rang 2**

2<sup>de</sup> professionnelle  
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : cuisine  
Statut : scolaire →

## 8.2. Modifier les intentions

Vous pouvez modifier l'ordre des intentions ou les supprimer avec les icônes de droite.



## 9. Valider les intentions

Après avoir cliqué sur le bouton "Valider les intentions", un récapitulatif est affiché à l'écran et il vous est également envoyé par courriel.

Vous pouvez encore modifier vos intentions si nécessaire.

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

**Vos intentions ont bien été validées**

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR